

Plan des investissements envisagés pour la période 2023-2026

Plan des investissements pour la période 2023-2030 (En milliers de Francs)				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Investissements décidés											
Informatique Communale: migration des serveurs physiques	PM 04/23		43								
Migration des programmes Office et messagerie	PK 04/23		34								
Achat parcelle 187	PM 13/18		192								
Acquisition mobilier Centre 60	PM 04/16		9	9	9	9					
RC1, étape 3, crédit de construction	PM 03/19		661								
Remplacement EU/EC et réaménagement chemin Russel (réalisation)	PM 12/22		1 250								
Crédit cadre pour Rehabilitation collecteurs publics (résultat de l'état 0)	PM 04/22		200	600	600	600					
Garderie	PM 14/19		667								
			3 056	609	609	609	0	0	0	0	0
			4 883								
Investissements prévus											
Réfection et entretien bât. communaux			200	100	100	100					
Centre 42 - Remplacement chaudière	PM 07/23		158								
Crédit étude Voirie yc pré-étude			800								
Construction Voirie, déchetterie, bâtiment administratif				2 000	4 000	4 000					
Portakabin Pâquis					350	350					
Crédit étude Bâtiment scolaire et parascolaire								800			
Bâtiment scolaire et parascolaire									5 000	5 000	
Réhabilitation du parc du Russel (y.c. place de sport)				400	400						
Etude rezonance Laviau			300	100	100						
Transfert des terrains de sport au Laviau					2 500	2 500					
Déplacement du port de la Venoge			500	500	2 000	2 000		2 000	2 000		
Renaturation Chamberonne			150	150							
Renouvellement éclairage public Rue du Centre/Crêt			318								
RC1 - étape 1 mise en conformité d'éclairage public (étude et réalisation)			325								
RC82 - TL ligne 33 Vallaire (étude et réalisation)			350								
Renouvellement 12 Abris de bus (mob. Urbain + elec)			435	385							
Création d'une zone 20				250	250						
Réhabilitation STAP Chamberonne (voir chiffre avec Mme Junco)			60								
Excavatrice voirie			120								
			3 716	3 885	9 700	8 950	2 800	7 000	5 000	5 000	0
			41 051								
Total			6 772	4 494	10 309	9 559	2 800	7 000	5 000	5 000	0
			45 934								

L'article 18 du règlement sur les finances communales stipule que le plan est présenté au conseil communal. Il n'est pas soumis au vote.